



Valorisation des parcours professionnels

Air France ouvre enfin les discussions

La CFE-CGC, signataire de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) demande :

- ✓ une **cartographie des métiers et des niveaux** suite aux derniers PDV et aux restructurations de l'entreprise afin d'accompagner les salariés dans leur évolution professionnelle.
- ✓ Une reconnaissance des diplômes, certifications, obtenus à titre personnel, afin de permettre aux salariés **d'accéder aux métiers concernés avant toutes embauches externes.**
- ✓ Un plan de carrière, pour les cadres promus en interne, équivalent à celui des cadres issus de la filière « jeune cadre », l'investissement professionnel ne doit pas être synonyme de discrimination !



La CFE-CGC dénonce Passerelle depuis des années, ce système est à bout et obsolète face aux restructurations actuelles.

La Direction reçoit en ce moment les signataires de l'accord et souhaite y associer les Organisations Syndicales Représentatives de l'entreprise.

Il est urgent de revoir la **pesée des postes**, des techniciens jusqu'aux cadres, Parcours Jeunes Cadres inclus.

L'ensemble des parcours professionnels est à réinventer chez Air France 2.0 en 2022 !